REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE

CALUIRE & CUIRE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-114 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au DE LOCAUX AVEC LE FCL TENNIS N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANCOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET - RENOUVELLEMENT

M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

Par délibération n°2011-151 du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de terrains et de locaux à intervenir avec le FCL tennis.

Compte tenu des travaux et aménagements intervenus sur le site sportif Henri Cochet, trois avenants adoptés par délibérations des 17 septembre 2012, 17 février 2014 et 14 mai 2014 ont modifié la convention initiale.

Cette convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Les biens mis à disposition à titre exclusif du FCL tennis sont les suivants :

- un club house et ses annexes (bureaux, vestiaires, etc) pour une surface de 329 m²
- 13 terrains de tennis dont 6 couverts
- des locaux de stockage et de rangement

Le club bénéficie également, en partage avec les autres associations présentes sur le stade Henri Cochet de l'accès au parking.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le club prendra en charge l'ensemble des frais liés aux fluides, télécommunications ainsi que le nettoyage du club house et ses annexes.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour

- APPROUVE

la convention à intervenir avec le FCL Tennis,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET